

PROTOCOLE DE PRISE EN CHARGE DES ELEVES A BESOINS PARTICULIERS AU COLLEGE RENE GUY CADOU SAINT BREVIN

Objectifs :

- ❖ Informer la communauté éducative du collège, notamment les nouveaux professeurs
- ❖ Harmoniser les pratiques d'une classe à l'autre
- ❖ Faciliter le suivi de ces pratiques d'une année sur l'autre

1) Présentation du projet aux familles

- Dans le projet d'établissement
- Articles sur le site E-lyco du collège
- Présentation des personnes ressources

2) Repérage des élèves

Pour les troubles dys :

- Repérage grâce à la fiche infirmerie des élèves dys déjà diagnostiqués.
- L'infirmière répertorie les élèves Dys par niveau et transmet la liste à chaque professeur principal. Un classeur en salle des professeurs permet de regrouper les photocopies des PAI (projet d'accueil individualisé) et des PPS (projet personnalisé de scolarisation) ainsi que des informations générales sur les troubles dys.
- L'infirmière scolaire envoie également par mail toutes ces informations aux enseignants concernés.

3) Constitution des classes

- Limiter l'effectif des classes dys si possible
- Regrouper les élèves diagnostiqués par 3 ou 4 dans une même classe.

4) Equipe pédagogique

- Il est important que tous les enseignants soient sensibilisés et « sensibles » au sujet. Certains ont participé à des stages de formation continue et peuvent faire partager leurs connaissances.
- Les professeurs principaux des élèves dys doivent assister à la réunion établissant le P.A.I. ou si l'enfant a une notification de la M.D.P.H (maison départementale des personnes handicapées), le professeur principal est convié à l'E.S.S (Equipe de suivi de scolarisation)
- Il est important de travailler avec les professionnels de santé (infirmière et médecin scolaires, orthophonistes, psychologues, psychomotriciens). Ce partenariat basé sur la confiance mutuelle et la complémentarité des compétences donnera davantage de chance à l'élève de réussir.
- La mise en place de document de suivi de l'élève permettra une continuité dans la prise en charge pédagogique tout au long des années collège.
- Des documents pourront également être mutualisés afin d'enrichir et de faciliter la prise en charge des élèves.

- Au niveau pédagogique, des documents se trouvent en salle des professeurs et différentes informations sont accessibles sur E-Lyco ou sur le site de l'académie.
- Deux personnes ressources peuvent être nommées : une pour les élèves de 6^{ème} et 5^{ème} et l'autre pour le niveau 4^{ème} et 3^{ème}. Une équipe de « personnes ressources » peut également se constituer afin de générer une dynamique globale au sein de l'établissement.

5) Emplois du temps

- Si les heures d'aide, de PPRE sont placées en fin de journée, la rééducation orthophonique pourra se faire au même créneau.
- Il serait intéressant pour les élèves dys de ne pas enchaîner les matières qui leur demandent beaucoup d'efforts de concentration comme le français, l'anglais et l'histoire géo.

6) Informations aux collègues à la pré-rentrée

- Intervention pendant la réunion plénière pour présenter le projet aux nouveaux collègues
- Protocole joint à la pochette de rentrée
- L'infirmière transmet par mail aux professeurs principaux les PAI, PPS . Les adresses-mail sont alors données ou vérifiées à ce moment.
- Le professeur principal diffuse le PAI par internet à toute l'équipe pédagogique.

7) Informations aux élèves

Dès le mois de septembre, lors de la première heure de vie de classe ou lors de la visite de présentation habituelle de la rentrée, l'infirmière intervient devant les classes. Elle sensibilise les élèves à la tolérance et la solidarité, informe de la présence d'élèves dys . Elle explique ce que sont les troubles dys et expose les aménagements possibles. Discours très positif basé sur le respect de la différence et la réussite pour tous.